Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 01
N° de feuillet : 055

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Tarifs municipaux 2026

Suite à l'avis favorable de la commission Finances du 08 décembre 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2026 :

			2025	2026
CANTINE				
Repas amélioré (instituteurs)			17,34 €	17,70 €
Repas personnel communal			3,57 €	3,65 €
Repas seniors – Restauration intergénérationnelle			5,22 €	5,32 €
LOCATION DE SALLES				
SALLE DES FETES				
Bauvinois	Repas		520,00 €	531,00 €
		Vin d'honneur (verres compris)	282,00 €	288,0
		Cuisine	71,00 €	73,0
Non Bauvinois	Repas		1 174,00 €	1 198,00 €
		Vin d'honneur (verres compris)	606,00 €	619,0

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

	Cuisine	146,00 €	149,0
Salon		509,00 €	520,00 €
LEOPOLD DUFOUR			
Bauvinois	Repas	379,00 €	387,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	206,00 €	211,00 €
Non Bauvinois	Repas	855,00 €	873,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	520,00 €	531,00 €
Salon		320,00 €	327,00 €
SALLE POLYVALENTE			
Bauvinois	Repas	244,00 €	249,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	195,00 €	199,00 €
Non Bauvinois	Repas	531,00 €	542,00 €
	Vin d'honneur (verres compris)	455,00 €	465,00 €
SALLE DE REUNION			
Location pour but lucratif – tarif horaire		18,00 €	19,00 €
Location d'un bureau pour ½ journée (3h30)		28,00 €	29,00 €
Pour toute salle communale, location pour un week-end entier : tarif journalier majoré de 50 %			
Nettoyage et remise en état (à l'heure)		59,00 €	61,00 €
Personnel communal : tarif moins 30 %			
Association Bauvinoise : 1 gratuité / an			
CAUTION SALLES			
Salles des Fêtes		1 000,00 €	1 020,00 €
Salle Dufour		1 000,00 €	1 020,00 €
Salle polyvalente		1 000,00 €	1 020,00 €
Utilisation vidéoprojecteur salle des fêtes			1 000,00 €
COUVERT (Bauvinois et non Bauvinois)			
Un couvert et vaisselle		1,03 €	1,05 €
Un couvert sans vaisselle		0,62 €	0,65 €
REMPLACEMENT VAISSELLE CASSÉE			
Assiette plate ou creuse		2,55 €	2,60 €
Assiette à dessert		2,15 €	2,20 €
Verre à bière		1,40 €	1,45 €
Verre à pied 25 cl		1,40 €	1,45 €
Verre à liqueur		1,40 €	1,45 €
Coupe à champagne		1,40 €	1,45 €
Verre à pied 16 cl		1,20 €	1,25 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

Verre gigogne 16 ou 22 cl			0,75 €	0,80 €
Tasse à café, bol			1,20 €	1,25 €
Corbeille à pain			0,70 €	0,75 €
Cendrier			0,90 €	0,95 €
Couteau			1,30 €	1,35 €
Fourchette			0,55 €	0,60 €
Cuillère à soupe			0,65 €	0,70 €
Cuillère à café			0,65 €	0,70 €
Ramequin			2,15 €	2,20 €
Plateau			3,20 €	3,30 €
LOCATION DE MATÉRIEL				
Une table				
Bauvinois			4,00 €	4,10 €
Non Bauvinois			8,50 €	8,70 €
Une chaise				
Bauvinois			1,50 €	1,55 €
Non Bauvinois			3,00 €	3,10 €
Une tente				
Bauvinois			168,00 €	172,00 €
Non Bauvinois			367,50 €	375,00 €
Caution (instauration par décision de l'assemblée du 17 juin 2011)			1 000 €	1 020,00 €
Stand Pro pliant (décision de l'assemblée du 11 avril 2012)				
Bauvinois			92,50 €	94,50 €
Non Bauvinois			199,50 €	204,00 €
Caution			541,00 €	552,00 €
STATIONNEMENT FRITERIE ET AUTRES				
Occupation permanente du domaine public				
Semaine complète 7 jours (y compris le Week-end)			53,50 €	55,00 €
Occupation temporaire du domaine public				
Week-end (du vendredi soir au dimanche soir)			37,50 €	38,50 €
Semaine (du lundi au jeudi)			19,50 €	20,00 €
1/2 journée (midi ou soir) en semaine			11,00 €	11,50 €
Semaine complète 7 jours (y compris le week-end)			48,00 €	49,00 €
1/2 journée (midi ou soir) le week-end			14,00 €	14,50 €
Les commerçants payant au trimestre (13 semaines) bénéficient d'une remise de 50 %				
Une place de parking permanente à l'année (réservée aux médecins du cabinet médical)			463,50 €	473,00 €
POSE D'ECHAFAUDAGE				
Le mètre carré à la journée			1,50 €	1,60 €
DEPOT DE BENNE, BIG BAG, REMORQUE, CAMION-BENNE				
Le mètre cube à la journée			1,50 €	1,60 €
MARCHÉ				
Le mètre linéaire			0,40 €	0,45 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

COMMERCES ET ACTIVITÉS LUCRATIVES		
Camion d'outillage par 1/2 journée et vente au déballage sur parking	59,00 €	61,00 €
FÊTE FORAINE DU SAMEDI AU MARDI		
Grand manège	26,00 €	27,00 €
Petit manège	12,50 €	13,00 €
Loterie, tir, divers	9,50 €	10,00 €
VENTE AU DÉBALLAGE		
Salle Dufour	587,00 €	599,00 €
Salle des fêtes	762,00 €	778,00 €
PRODUITS DIVERS		
Photocopie noir et blanc	0,15 €	0,15 €
Photocopie noir et blanc aux associations	0,02 €	0,02 €
Photocopie couleur	1,63 €	1,66 €
Photocopie couleur aux associations	0,31 €	0,32 €
Reliure de document (X feuilles + 1 spirale + 1 feuille plastique)	2,00 €	2,05 €
Télécopie 1ere page Chaque page suivante	1,52 € 1.02 €	1,55 € 1,05 €
Scan	0,15 €	0,15 €
VIDEOPROJECTEUR	56,50 €	58,00 €
Location du vidéoprojecteur aux associations locales	15,50 €	16,00 €
Rappel caution à verser lors de la location		
BADGE MAGNETIQUE		
1er badge	gratuit	gratuit
2ème badge	27,00 €	28,00 €
VACATION FUNERAIRE	23,00 €	24,00 €

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs ainsi proposés pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE B... MIV... (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-20251215001-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 02
N° de feuillet : 056

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Tarifs péri et extrascolaires 2026

Suite à l'avis favorable de la Commission Finances du 08 décembre 2025, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2026, applicables à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

TARIFS PERISCOLAIRES

Garderie périscolaire

ANNEE	2025	2026
Garderie Périscolaire enfants Bauvinois		
Matin		
Quotient familial de 0 à 457	1,76 €	1,80 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,89 €	1,93 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,09 €	2,13 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,38 €	2,43 €
Quotient familial > à 762	2,67 €	2,72 €
Soir		
Quotient familial de 0 à 457	2,32 €	2,37 €
Quotient familial de 457,01 à 505	2,44 €	2,49 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,65 €	2,70 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,94 €	3,00 €
Quotient familial > à 762	3,23 €	3,29 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Matin et Soir		
Quotient familial de 0 à 457	3,86 €	3,94€
Quotient familial de 457,01 à 505	4,09 €	4,17 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,45 €	4,54 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,99 €	5,09 €
Quotient familial > à 762	5,53 €	5,64 €
Garderie Périscolaire enfants non Bauvinois		
Matin		
Quotient familial de 0 à 457	3,41 €	3,48 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,61 €	3,68 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,00 €	4,08 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,57 €	4,66 €
Quotient familial > à 762	5,14 €	5,24 €

Soir		
Quotient familial de 0 à 457	5,10 €	5,20 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,40 €	5,51 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,98 €	6,10 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,81 €	6,95 €
Quotient familial > à 762	7,68 €	7,83 €
Matin et Soir		
Quotient familial de 0 à 457	7,36 €	7,51 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,80 €	7,96 €
Quotient familial de 505,01 à 571	8,65 €	8,82 €
Quotient familial de 571,01 à 762	9,85 €	10,05 €
Quotient familial > à 762	11,11 €	11,33 €

Restauration municipale

Tarifs avec la mise en place de la tarification sociale :

Quotient Familial	2025	2026
Inférieur ou égal à 1000 Bauvinois	1 €	1,00 €
Compris entre 1001 et 1500 Bauvinois	3,23 €	3,29 €
Supérieur à 1500 Bauvinois	3,29 €	3,36 €
Tarifs Enfants extérieurs et enseignants	5,22 €	5,32 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,22 €	5,32 €

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'à la fin du dispositif de tarification sociale mis en place par l'Etat ou si la

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Commune n'y est plus éligible. Les tarifs ci-dessous seront alors appliqués.

	Tarif 2025	Tarif 2026
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	2,00 €	2,04 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement	3,23 €	3,29 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,29 €	3,36 €
Enfant extérieur	5,22 €	5,32 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,22 €	5,32 €

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faciliter l'organisation, l'approvisionnement et assurer une qualité de service satisfaisante, l'inscription préalable via le portail en cantine des enfants est obligatoire. Les réservations doivent se faire avant le vendredi avant 8h pour la semaine suivante. Le règlement intérieur de restauration municipale prévoit que, passé ce délai, une majoration sera appliquée doublant le prix du repas après le 3ème oubli.

En cas d'absence, pour ne pas être facturé, il suffit de prévenir sur le portail et d'y déposer un justificatif. Après trois absences sans justificatif, le repas est facturé.

Etude surveillée

Il propose de fixer les tarifs de l'étude surveillée pour l'année 2026 comme suit (excepté pour les enfants Bauvinois pouvant bénéficier du tarif préférentiel avec la garderie du soir) :

	Tarif 2025	Tarif 2026
Jour d'étude, 1er et 2ème enfants	1,76 €	1,80 €
Jour d'étude, à partir du 3ème enfant	0, 77 €	0,79 €

Tarif préférentiel pour les enfants allant à l'étude et à la garderie du soir : le tarif de l'étude sera alors de 1 € pour le 1er et le 2ème enfant et de 0.50 € à partir du 3ème enfant.

En cas de non inscription à l'étude, les enseignantes dirigeront les enfants vers les services de la garderie dont le prix sera alors majoré pour appliquer le tarif de la garderie.

Accueil du mercredi :

ANNEE	2025	2026
Accueil Demi-journée Matin Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,24 €	3,30 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,49 €	3,56 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,81 €	3,89 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,32 €	4,41 €
Quotient familial > à 762	4,85 €	4,95 €
Accueil Demi-journée Après-midi Bauvinois		

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Quotient familial de 0 à 457	3,79 €	3,87 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,04 €	4,12 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,37 €	4,46 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,89 €	4,99 €
Quotient familial > à 762	5,41 €	5,52 €
Accueil Journée 9h 17h Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,79 €	4,89 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,07 €	5,17 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,50 €	5,61 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,17 €	6,29 €
Quotient familial > à 762	6,86 €	7,00 €

Accueil Journée complète Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	8,10 €	8,26 €
Quotient familial de 457,01 à 505	8,63 €	8,80 €
Quotient familial de 505,01 à 571	9,37 €	9,56 €
Quotient familial de 571,01 à 762	10,57 €	10,78 €
Quotient familial > à 762	11,84 €	12,08 €

TARIFS EXTERIEURS		
Accueil Demi-journée Matin non Bauvinois	**2025**	**2026**
Quotient familial de 0 à 457	5,68 €	5,79 €
Quotient familial de 457,01 à 505	6,02 €	6,14 €
Quotient familial de 505,01 à 571	6,66 €	6,79 €
Quotient familial de 571,01 à 762	7,61 €	7,76 €
Quotient familial > à 762	8,56 €	8,73 €
Accueil Demi-journée Après-midi non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	6,23 €	6,35 €
Quotient familial de 457,01 à 505	6,60 €	6,73 €
Quotient familial de 505,01 à 571	7,31 €	7,46 €
Quotient familial de 571,01 à 762	8,34 €	8,51 €
Quotient familial > à 762	9,39 €	9,58 €
Accueil Journée 9h 17h non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	9,07 €	9,25 €
Quotient familial de 457,01 à 505	9,61 €	9,80 €
Quotient familial de 505,01 à 571	10,64 €	10,85 €
Quotient familial de 571,01 à 762	12,14 €	12,38 €
Quotient familial > à 762	13,68 €	13,95 €
Accueil Journée complète non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	14,19 €	14,47 €
Quotient familial de 457,01 à 505	15,03 €	15,33 €
Quotient familial de 505,01 à 571	16,65 €	16,98 €
Quotient familial de 571,01 à 762	18,99 €	19,37 €
Quotient familial > à 762	21,38 €	21,81 €

Garderie du mercredi :

Année	**2025**	**2026**

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Matin ou Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	1,76 €	1,80 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,89 €	1,93 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,09 €	2,13 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,38 €	2,43 €
Quotient familial > à 762	2,67 €	2,72 €

TARIFS EXTERIEURS		
Matin – Non Bauvinois	**2025**	**2026**
Quotient familial de 0 à 457	3,41 €	3,48 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,61 €	3,68 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,00 €	4,08 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,57 €	4,66 €
Quotient familial > à 762	5,14 €	5,24 €
Soir – Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,55 €	4,64 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,82 €	4,92 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,33 €	5,44 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,08 €	6,20 €
Quotient familial > à 762	6,85 €	6,99 €

Restauration municipale du Mercredi

Le dispositif de tarification sociale étant uniquement prévue pour la restauration scolaire, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration du mercredi :

	Tarif 2025	**Tarif 2026**
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	2,00 €	2,04 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement	3,23 €	3,29 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,29 €	3,36 €
Enfant extérieur	5,22 €	5,32 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,22 €	5,32 €

Structure Ados

Bauvinois	**Montant adhésion annuelle 2025**	**Montant adhésion annuelle 2026**
QF< 513	13,10 €	13,50 €
QF entre 513 et 1080	16,38 €	17,00 €
QF>1080	21,84 €	23,00 €
Extérieurs	32,76 €	34,00 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

TARIFS EXTRASCOLAIRES

Garderie Centre

Année	2025	2026
Matin ou Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	1,76 €	1,80 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,89 €	1,93 €
Quotient familial de 505,01 à 571	2,09 €	2,13 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,38 €	2,43 €
Quotient familial > à 762	2,67 €	2,72 €
Matin et Soir - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,30 €	3,37 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,54 €	3,61 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,89 €	3,97 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,44 €	4,53 €
Quotient familial > à 762	4,96 €	5,06 €
TARIFS EXTERIEURS		
Matin – Non Bauvinois	**2025**	**2026**
Quotient familial de 0 à 457	3,41 €	3,48 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,61 €	3,68 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,00 €	4,08 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,57 €	4,66 €
Quotient familial > à 762	5,14 €	5,24 €
Soir – Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,55 €	4,64 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,82 €	4,92 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,33 €	5,44 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,08 €	6,20 €
Quotient familial > à 762	6,85 €	6,99 €
Matin et Soir – Non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	6,81 €	6,95 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,22 €	7,36 €
Quotient familial de 505,01 à 571	8,00 €	8,16 €
Quotient familial de 571,01 à 762	9,12 €	9,30 €
Quotient familial > à 762	10,28 €	10,49 €

Centres de loisirs

(Tarif à la semaine)

ANNEE	2025	2026
Quotient familial < 457		
1 enfant	8,47 €	8,64 €
2 enfants	7,48 €	7,63 €
3 enfants	6,61 €	6,74 €
Quotient familial 457,01 à 505		
1 enfant	9,66 €	9,85 €
2 enfants	8,77 €	8,95 €
3 enfants	7,34 €	7,49 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Monsieur le Maire précise que :

- Les tarifs pour les Accueils Collectifs de Mineurs sont indiqués à la semaine, ce tarif sera diminué de l'équivalent du nombre de jours où le centre de loisirs n'a pas lieu (jours fériés),
- Pour les enfants placés en famille d'accueil, le tarif appliqué sera calculé selon le quotient familial de celle-ci,
- Une majoration des tarifs de centres de loisirs est prévue en cas d'inscription hors délai :
  - Pour les Bauvinois : la famille devra s'acquitter du tarif correspondant à la plus haute tranche de quotient familial multiplié par 1.5,
  - Pour les non-Bauvinois, le tarif sera multiplié par 1.5.

  Et ce, pendant toute la durée de la session.
- Le tarif de la garderie péri et extrascolaire sera majoré de 30% en cas de retard, après 18 h 30, ou de non inscription sur le portail famille,
- Le tarif de l'accueil du mercredi sera majoré de 100 % en cas de non inscription sur le portail famille.
- Les familles devront fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant le 30 septembre de l'année en cours et communiquer tout changement de situation sur le Portail. A défaut, la tranche tarifaire « extérieur » sera automatiquement appliquée.
- Les familles devront « Partager mon identité pour donner accès à mon QF » et s'identifier avec FranceConnect avec les mêmes identifiants utilisés lors de la création de leur portail afin de « transmettre les données à la collectivité » relative au quotient familial CAF. A défaut, la tranche tarifaire maximale sera automatiquement appliquée.
- Lorsque les parents sont séparés et qu'au moins un des deux parents réside sur la Commune, le tarif Bauvinois s'appliquera aux deux parents,
- De même, le tarif Bauvinois s'appliquera pour les enfants extérieurs en classe ULIS pour les prestations périscolaires et ce, en période scolaire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider ces tarifs municipaux péri et extrascolaires selon les modalités définies ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs péri et extrascolaires ainsi présentés.

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215002-DE

Quotient familial 505,01 à 571		
1 enfant	12,80 €	13,06 €
2 enfants	11,30 €	11,53 €
3 enfants	10,46 €	10,67 €
Quotient familial 571,01 à 762		
1 enfant	15,25 €	15,56 €
2 enfants	14,21 €	14,49 €
3 enfants	13,39 €	13,66 €
Quotient familial > à 762,01		
1 enfant	17,54 €	17,89 €
2 enfants	16,31 €	16,64 €
3 enfants	15,18 €	15,48 €
TARIFS EXTERIEURS (Tarif à la semaine)		
Quotient familial < 457	30,05 €	30,65 €
Quotient familial 457,01 à 505	31,85 €	32,49 €
Quotient familial 505,01 à 571	35,25 €	35,96 €
Quotient familial 571,01 à 762	40,23 €	41,03 €
Quotient familial > à 762,01	45,32 €	46,23 €

Campings

	2025	**2026**
Camping 2 jours	16,09 €	16,41 €
Camping 3 jours	24,06 €	24,54 €
Camping 4 jours	32,05 €	32,69 €
Camping 5 jours	40,11 €	40,91 €

Nuitée Bauvinoise

	2025	**2026**
Forfait unique	4,00 €	4,10 €

Restauration municipale Centre

Le dispositif de tarification sociale étant uniquement prévue pour la restauration scolaire, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration en période extrascolaire :

	Tarif 2025	**Tarif 2026**
Quotient CAF < 600 Bauvinois uniquement	2,02 €	2,06 €
Quotient CAF de 600 à 1000 Bauvinois uniquement	3,23 €	3,29 €
Quotient CAF > 1000 Bauvinois uniquement	3,29 €	3,36 €
Enfant extérieur	5,12 €	5,32 €
Repas adulte *(ex : parents accompagnant les enfants en sortie)*	5,12 €	5,32 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215003-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 03
N° de feuillet : 057

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Tarifs médiathèque 2026

Suite à l'avis favorable de la commission Finances du 08 décembre 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'appliquer les tarifs suivants pour l'accès à la médiathèque à compter du 1er janvier 2026 :

ABONNEMENT ANNUEL	2026
Bauvinois	11,50 €
Meurchinois (adhérant à la médiathèque de Meurchin)	11,50 €
Bauvinois et Meurchinois (adhérant à la médiathèque de Meurchin) parmi les catégories suivantes : Enfants Etudiants Demandeurs d'emploi Bénéficiaires du RSA Handicapés sur présentation d'une justification	GRATUITÉ
Extérieurs	14.50 €

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs ainsi proposés pour l'année 2026

Commentaires :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215003-DE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Guy SAVOY, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215004-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 04
N° de feuillet : 058

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Tarifs concessions 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les communes sont libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires.

Aussi, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :
- D'acter les tarifs ci-dessous pour l'année 2025,
- D'autoriser le versement intégral du produit des concessions funéraires au Centre Communal d'Action Sociale de Bauvin.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES (Terrain de 3m²)	
Bauvinois 15 ans	225,00 €
Bauvinois 30 ans	430,00 €
Non Bauvinois 15 ans	430,00 €
Non Bauvinois 30 ans	860,00 €
REPRISE DE CONCESSIONS (Terrain de 3m²)	
15 ans	150,00 €
30 ans	216,00 €
COLUMBARIUM (30 ans)	
Bauvinois	1 115,00 €
Non Bauvinois	2 145,00 €
CAVURNE	
Bauvinois	

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215004-DE

15 ans	162,00 €
30 ans	323,00 €
Non Bauvinois	
15 ans	323,00 €
30 ans	644,00 €
PLAQUE DE LUTRIN	
15 ans	35,00 €
30 ans	59,00 €
DISPERSION DES CENDRES	13,00 €

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs ainsi proposés pour 2026

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Guy SAVOY, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Sébastien LEPLUS , Carole VERRIER, Christelle HANON, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Daniel EDOUIN, Valérie FLINOIS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215005-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 05
N° de feuillet : 059

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Autorisation d'engager, de mandater ou de liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'au vu du caractère prioritaire de certains travaux ou achats, la Commune devra engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Considérant l'article L. 1612-1 du CGCT qui stipule : *« (…) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 08 décembre 2025,

Monsieur le Maire propose ainsi d'inscrire en section d'investissement de l'année 2026 les crédits suivants en dépenses :

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
2033 – 020 : Provision pour annonces marchés investissement 3 000 €

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES
21312 - 212 : Travaux de réfection de menuiseries à l'école des Peupliers 50 000 €

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215005-DE

21838 – 020 : Provision pour postes informatiques	4 000 €
2188 – 020 : Boîte à clés sécurisée pour le service technique	15 000 €
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313 - 313 : Travaux de réhabilitation d'un local commercial en un Pôle multi-activité	50 000 €

Au vu de ce qui précède, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget de l'exercice 2026.

L'Assemblé, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses de fonctionnement énoncées ci-dessus avant le vote du budget 2026

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Daniel EDOUIN, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Bauvin
Utilisateur : LEBARGY LOUIS-PASCAL

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025D1215006**
Objet :	**Décision modificative n°4**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215900523-20251215-2025D1215006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Décision modificative n°4.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20251215-2025D1215006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	36.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Décision Modificative - Flux.xml Nom métier : 99_DE-059-215900523-20251215-2025D1215006-DE-1-1_2.xml	text/xml	266.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Décision Modificative - Maquette.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20251215-2025D1215006-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	605.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - page de signatures 15 12 25.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20251215-2025D1215006-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	33.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2025 à 15h01min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 15h53min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 15h54min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 15h55min52s	Reçu par le MI le 2025-12-18

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BAUVIN : COMMUNE DE BAUVIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590052300014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Décision modificative 4 (3)
Voté par nature

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières Sans Objet
B - Modalités de vote du budget 4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 8
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 45
A1.01 - Opérations non ventilables 48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 86
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 87
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 88
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 92
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 98
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 99
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 100
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 103
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 105
A2.938 - Fonction 8 - Transports 108

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	112
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	113
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	114

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	116

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 241 953,60	5 917 002,20	1 426 682,46		A1	2 101 731,06
Investissement	917 209,74	1 059 424,20	(3)	-356 490,76	A2	-214 276,30
Fonctionnement	4 324 743,86	4 857 578,00	(4)	1 783 173,22	A3	2 316 007,36

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	306 426,65	III + IV	117 540,41	B1	-188 886,24
Investissement	I	306 426,65	III	117 540,41	B2	-188 886,24
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	1 912 844,82
Investissement	**A2 + B2**	-403 162,54
Fonctionnement	**A3 + B3**	2 316 007,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 306 426,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	214 024,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	92 402,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 117 540,41
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	117 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	229 024,11	0,00	0,00	0,00	229 024,11
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 083 971,54	0,00	0,00	0,00	1 083 971,54
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00
Total des dépenses d'équipement		**4 304 995,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 304 995,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 182,00	0,00	0,00	0,00	149 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**149 182,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**149 182,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**4 454 177,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 454 177,65**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*16 315,00*		*0,00*	*0,00*	*16 315,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*203 500,00*		*0,00*	*0,00*	*203 500,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***219 815,00***		***0,00***	***0,00***	***219 815,00***

TOTAL	**4 673 992,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 673 992,65**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**214 276,30**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**4 888 268,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 107 137,53	0,00	430 101,47	430 101,47	1 537 239,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	749 970,00	0,00	0,00	0,00	749 970,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 857 107,53**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**2 287 209,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	65 108,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	403 162,54	0,00	0,00	0,00	403 162,54
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00	0,00	328 900,00
Total des recettes financières		**797 170,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**797 170,54**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 654 278,07**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**3 084 379,54**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*1 860 490,88*		*-430 101,47*	*-430 101,47*	*1 430 389,41*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*170 000,00*		*0,00*	*0,00*	*170 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*203 500,00*		*0,00*	*0,00*	*203 500,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 233 990,88***		***-430 101,47***	***-430 101,47***	***1 803 889,41***

TOTAL	**4 888 268,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 888 268,95**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 888 268,95**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 584 074,41**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 536 513,94	0,00	430 101,47	430 101,47	1 966 615,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 674 000,00	0,00	0,00	0,00	2 674 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 841 773,94**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**5 271 875,41**
66	Charges financières	53 050,00	0,00	0,00	0,00	53 050,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 300,00		0,00	0,00	9 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**4 925 123,94**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**5 355 225,41**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 860 490,88*		*-430 101,47*	*-430 101,47*	*1 430 389,41*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*170 000,00*		*0,00*	*0,00*	*170 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 030 490,88***		***-430 101,47***	***-430 101,47***	***1 600 389,41***
TOTAL		**6 955 614,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 955 614,82**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 955 614,82**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	359 379,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	845 843,00
731	Fiscalité locale	2 182 928,00	0,00	0,00	0,00	2 182 928,00
74	Dotations et participations (4)	1 492 505,00	0,00	0,00	0,00	1 492 505,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	119 800,00
Total des recettes de gestion courante		**5 025 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 025 455,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**5 026 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 026 455,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*16 315,00*		*0,00*	*0,00*	*16 315,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***16 315,00***		***0,00***	***0,00***	***16 315,00***
TOTAL		**5 042 770,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 042 770,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 912 844,82**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 955 614,82**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**1 584 074,41**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	430 101,47		430 101,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-430 101,47*	-430 101,47
	Dépenses de fonctionnement – Total	**430 101,47**	***-430 101,47***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	430 101,47	*0,00*	430 101,47
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*-430 101,47*	-430 101,47
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**430 101,47**	***-430 101,47***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	*Transferts de charges*			
Recettes de fonctionnement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 673 992,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	229 024,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 083 971,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**4 304 995,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	149 182,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**149 182,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**4 454 177,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*16 315,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*203 500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**219 815,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des dépenses d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 485 106,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 107 137,53	0,00	430 101,47	430 101,47	430 101,47
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	749 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 857 107,53**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**430 101,47**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**394 008,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 251 115,53**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**430 101,47**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 860 490,88*		*-430 101,47*	*-430 101,47*	*-430 101,47*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*170 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*203 500,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 233 990,88***		***-430 101,47***	***-430 101,47***	***-430 101,47***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 673 992,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	229 024,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	189 060,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	5 863,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	21 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 083 971,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	191 660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	38 959,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	448 877,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	75 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 733,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	60 652,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	27 772,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	29 829,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 287,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 887 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**4 304 995,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	149 182,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	122 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	27 182,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**149 182,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		**4 454 177,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*16 315,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*16 315,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*3 100,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*5 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139151	*Subv. transf. GFP de rattachement*	*6 565,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139362	*Dotation de soutien à l'invest local*	*650,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*203 500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*2 500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21838	*Autre matériel informatique*	*500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**219 815,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 485 106,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 107 137,53	0,00	430 101,47	430 101,47	430 101,47
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	18 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	31 593,64	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	915 590,12	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	9 541,49	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	28 316,28	0,00	210 101,47	210 101,47	210 101,47
13462	Dotation de soutien à l'invest local	14 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	749 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	749 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 857 107,53**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**430 101,47**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**394 008,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 251 115,53**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**430 101,47**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 860 490,88*		*-430 101,47*	*-430 101,47*	*-430 101,47*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*170 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*648,88*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*8 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*39 316,59*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*338,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*2 613,13*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 122,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281316	*Equipements de cimetière*	*88,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*904,31*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*98,73*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*7 082,55*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*206,94*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*2 335,30*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 972,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*9 563,81*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*3 576,96*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*13 374,60*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*4 195,96*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815741	*Inst., mat., outil. cantines scolaires*	*2 136,72*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*900,17*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*8 290,71*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*3 053,90*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*1 266,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*10 734,67*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*5 451,83*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*2 228,58*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*38 499,58*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*203 500,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			I		II	III = I + II (RAR N-1 + Vote)
2033	*Frais d'insertion*	*3 500,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 233 990,88***		***-430 101,47***	***-430 101,47***	***-430 101,47***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 955 614,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 536 513,94	0,00	0,00	430 101,47	430 101,47	0,00	430 101,47	430 101,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 674 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 841 773,94**	**0,00**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**
66	Charges financières	53 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**83 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 925 123,94**	**0,00**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 860 490,88*			*-430 101,47*	*-430 101,47*		*-430 101,47*	*-430 101,47*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*170 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 030 490,88**			**-430 101,47**	**-430 101,47**		**-430 101,47**	**-430 101,47**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**5 042 770,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 182 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 492 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**5 025 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**5 026 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*16 315,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**16 315,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 955 614,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général (5)	1 536 513,94	0,00	0,00	430 101,47	430 101,47	0,00	430 101,47	430 101,47
6042	Achats de prestations de services	109 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	306 133,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	14 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	14 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	6 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	84 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	10 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	188 865,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	32 000,00	0,00		430 101,47	430 101,47	0,00	430 101,47	430 101,47
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 371,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	84 538,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	16 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	78 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	80 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 528,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	28 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	188,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	60 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 674 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	11 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
6218	Autre personnel extérieur	120 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 135 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	290 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	235 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	405 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	92 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	343 835,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	126 473,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	32 862,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 841 773,94**	**0,00**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**
66	Charges financières	53 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-950,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	9 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**83 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**4 925 123,94**	**0,00**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**	**0,00**	**430 101,47**	**430 101,47**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 860 490,88*			*-430 101,47*	*-430 101,47*		*-430 101,47*	*-430 101,47*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BAR N+1 Vote) III = I + II
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*170 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*170 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 030 490,88**			**-430 101,47**	**-430 101,47**		**-430 101,47**	**-430 101,47**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-950,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**5 042 770,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	171 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	87 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	18 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	276 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 182 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 986 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73141	Accise sur l'électricité	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 492 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	958 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	248 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	121 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	12 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	73 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**5 025 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**5 026 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*16 315,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*16 315,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**16 315,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**149 182,00**	**534 493,84**	**0,00**	**0,00**	**309 034,00**	**2 425 237,23**	**887 134,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 363,20	0,00	0,00	0,00	192 060,91	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	519 130,64	0,00	0,00	309 034,00	103 176,32	25 134,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130 000,00	862 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 547 140,54**	**0,00**	**0,00**	**18 089,00**	**14 007,00**	**1 383 549,36**	**60 000,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	468 270,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	18 089,00	14 007,00	1 383 549,36	60 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	749 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie sc jeun., sports, loisirs	4 Santé et actions sociale (hors RSA)	4-4 RSA
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**125 362,59**	**0,00**	**0,00**	**23 733,99**		**4 454 177,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		149 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 600,00	0,00	0,00	0,00		229 024,11
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	103 762,59	0,00	0,00	23 733,99		1 083 971,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 992 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**61 593,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**3 084 379,54**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		328 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		468 270,54
13	Subventions d'investissement	61 593,64	0,00	0,00	0,00		1 537 239,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		749 970,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**149 182,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	122 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	27 182,00
	RECETTES	**1 547 140,54**
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00
102	Dotations et fonds d'investissement	65 108,00
106	Réserves	403 162,54
164	Emprunts auprès des éts financiers	749 970,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**528 993,84**	**0,00**	**5 500,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 863,20	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	435 013,80	0,00	5 500,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	77 116,84	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**534 493,84**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 863,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 513,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 116,84
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**18 089,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 089,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	18 089,00	0,00	0,00	0,00	18 089,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**46 960,00**	**231 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	46 960,00	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**14 007,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	14 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**31 074,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**309 034,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	3 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 134,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 007,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 007,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**893 000,00**	**0,00**	**1 469 060,91**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	192 060,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	893 000,00	0,00	1 132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 345 691,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 135 590,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	210 101,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**39 141,92**	**24 034,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 480,00	24 034,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	661,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**37 857,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	9 541,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	28 316,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 425 237,23**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 060,91
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 514,40
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661,92
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 383 549,36**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 590,12
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 541,49
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 417,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 374,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 374,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 760,00**	**0,00**	**862 000,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**887 134,00**
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 134,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 652,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	60 652,28	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 710,31**	**125 362,59**
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 110,31	87 762,59
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 593,64**	**61 593,64**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	61 593,64	61 593,64

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 733,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 733,99**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**71 450,00**	**2 046 480,01**	**0,00**	**195 385,20**	**1 093 106,00**	**643 498,60**	**802 671,60**	**0,00**
011	Charges à caractère général	6 900,00	873 100,01	0,00	21 563,20	352 606,00	335 898,60	60 613,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 013 450,00	0,00	167 950,00	704 550,00	307 350,00	294 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00	158 930,00	0,00	5 872,00	15 950,00	250,00	448 058,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	53 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 389 706,00**	**141 050,00**	**0,00**	**33 000,00**	**195 420,00**	**64 250,00**	**199 029,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	38 100,00	0,00	8 000,00	137 000,00	27 250,00	149 029,00	0,00
73	Impôts et taxes	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 179 778,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 363 085,00	15 000,00	0,00	0,00	27 420,00	37 000,00	50 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	84 800,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**1 650,00**	**465 654,00**	**0,00**	**3 680,00**	**31 650,00**		**5 355 225,41**
011	Charges à caractère général	1 650,00	278 954,00	0,00	3 680,00	31 650,00		1 966 615,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	186 700,00	0,00	0,00	0,00		2 674 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 050,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 300,00
RECETTES		**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**5 026 455,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		359 379,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		845 843,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 182 928,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 492 505,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		119 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**71 450,00**
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 200,00
661	Charges d'intérêts	53 050,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	9 300,00
	RECETTES	**4 389 706,00**
731	Fiscalité locale	2 179 778,00
732	Fiscalité reversée	845 843,00
741	D.G.F.	1 328 985,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00
744	FCTVA	11 000,00
748	Autres attributions et participations	23 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	**1 929 196,01**	**50,00**	**8 250,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	142 450,94	0,00	650,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	10 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	506 147,07	0,00	7 600,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	48 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	76 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	23 108,00	50,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	664 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	241 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	10 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	11 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	32 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**137 050,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**108 960,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	108 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 046 480,01**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 100,94
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 771,07
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 330,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 658,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 550,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 160,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 240,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**141 050,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**188 185,20**	**1 700,00**	**5 500,00**	**0,00**	**195 385,20**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 000,00	900,00	0,00	0,00	10 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	103,20	800,00	0,00	0,00	903,20
616	Primes d'assurances	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
618	Divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	560,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 950,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	121 600,00	0,00	0,00	0,00	121 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	372,00	0,00	0,00	0,00	372,00
RECETTES		**0,00**	**25 000,00**	**8 000,00**	**0,00**	**0,00**	**33 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**380 568,40**	**110 998,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	38 660,00	46 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	700,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 740,40	4 538,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	10 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 578,00	2 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 600,00	44 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	219 420,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	84 100,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**33 420,00**	**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	12 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 450,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 450,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**586 789,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 093 106,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	46 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 985,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	31 517,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 796,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	8 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 660,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 585,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 870,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	235 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	86 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 250,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**159 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**195 420,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
747	Participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 420,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**6 325,00**	**400,00**	**163 006,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 800,00	400,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 740,00	0,00	1 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	80 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**79 813,60**	**75 573,00**	**0,00**	**0,00**	**18 093,00**	**300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 530,00	30 070,00	0,00	0,00	13 300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 186,60	26 476,00	0,00	0,00	573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 247,00	527,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	26 850,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**276 438,00**	**0,00**	**18 550,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**643 498,60**
604	Achats d'études, prestations de services	15 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 350,00
613	Locations	2 770,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	7 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 621,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 220,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 038,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	3 314,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 135,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 980,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
641	Rémunérations du personnel	172 900,00	0,00	13 100,00	0,00	0,00	0,00	230 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	46 300,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	72 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
RECETTES		**64 000,00**	**0,00**	**250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**64 250,00**
706	Prestations de services	27 000,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	27 250,00
747	Participations	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 312,80**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,80
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**433 835,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**349 050,80**	**0,00**	**14 223,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 293,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,80	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	433 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 223,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**97 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**802 671,60**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	28 543,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 629,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 058,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 029,00**	**199 029,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 029,00	102 029,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**1 650,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 650,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**387 266,00**	**66 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	28 400,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 100,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	158 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	5 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 288,00**	**465 654,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,00	161 754,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00	6 420,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 680,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 680,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**7 800,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 150,00**	**0,00**	**13 500,00**	**3 100,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	13 500,00	3 100,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 650,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-214 276,30	0,00	0,00	-214 276,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-188 886,24	0,00	0,00	-188 886,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	0,00	0,00	-403 162,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	403 162,54	0,00	0,00	403 162,54
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	0,00	0,00	-403 162,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	165 497,00	0,00	0,00	165 497,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 424 498,88	-430 101,47	-430 101,47	1 994 397,41
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 259 001,88	-430 101,47	-430 101,47	1 828 900,41

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 165 497,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**149 182,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	122 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	27 182,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**16 315,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*16 315,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

IV – ANNEXES | IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES | C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 2 424 498,88**	**-430 101,47**	**VI -430 101,47**
Ressources propres externes de l'année (a)		**65 108,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	65 108,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**2 359 390,88**	**-430 101,47**	**-430 101,47**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*648,88*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*8 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*39 316,59*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*338,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*2 613,13*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 122,00*	*0,00*	*0,00*
281316	*Equipements de cimetière*	*88,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*904,31*	*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*98,73*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*7 082,55*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*206,94*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*2 335,30*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 972,08*	*0,00*	*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*9 563,81*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*3 576,96*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*13 374,60*	*0,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*4 195,96*	*0,00*	*0,00*
2815741	*Inst., mat., outil. cantines scolaires*	*2 136,72*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*900,17*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*8 290,71*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*3 053,90*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*1 266,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*10 734,67*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*5 451,83*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*2 228,58*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*38 499,58*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 860 490,88*	*-430 101,47*	*-430 101,47*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES :
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par le Maire (1),
A BAUVIN, le 15/12/2025

Délibéré par l'assemblée du Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A BAUVIN, le 15/12/2025
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Francis DURIEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A BAUVIN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 06
N° de feuillet : 060

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Décision modificative n° 4

Compte tenu :

- De la notification du Département au titres des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un pôle multi-activités,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajuster le budget primitif 2025 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
		021 (021) - 01 : Virement de la section de fonctionnement	- 430 101,47
		1323 (13) - 313 : Départements	220 000,00
		13461 (13) - 313 : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux	210 101,47
SOUS-TOTAL	**00,00**	**SOUS-TOTAL**	**00,00**

FONCTIONNEMENT

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

023 (023) - 01 : Virement à la section d'investissement	- 430 101,47		
615221 (011) - 020 : Bâtiments publics	430 101,47		
SOUS-TOTAL	**00,00**	**SOUS-TOTAL**	**00,00**

Total Dépenses	**00,00**	**Total Recettes**	**00,00**

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité d'ajuster le budget primitif 2025 comme proposé ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Muriel CORÉ, Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Daniel EDOUIN, Valérie FLINOIS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : ~~0~~ 18
Nombre de suffrages exprimés : 0 18
VOTES :
Pour : ~~0~~ 18
Contre : ~~0~~ —
Abstentions : ~~0~~ —

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par le Maire (1),
A BAUVIN, le 15/12/2025

Délibéré par l'assemblée du Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A BAUVIN, le 15/12/2025
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Francis DURIEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215006-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES	A

Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2025, et de la publication le 20/12/2025

A BAUVIN, le 15/12/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215007-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 07
N° de feuillet : 061

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Recrutement d'agents contractuels pour 2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face aux nécessités de service en cas d'indisponibilité d'un agent,
- L'autoriser à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- L'autoriser à signer tout document en ce sens.

Et ce, pour l'année 2026.

L'Assemblée, à l'unanimité :
- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux nécessités de service en cas d'indisponibilité d'un agent,
- Autorise Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Et ce, pour l'année 2026.

Commentaires :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215007-DE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Muriel CORÉ, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Daniel EDOUIN, Valérie FLINOIS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 09
N° de feuillet : 063

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Mise à jour du guide interne de la commande publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le guide interne de la commande publique a été voté le 02 décembre 2024 et ce, afin de rationaliser les achats et assurer une meilleure maîtrise du process achats au sein de la commune.

Après plusieurs mois d'utilisation, une première mise à jour avait été actée en conseil municipal du 08 juillet 2025 afin de fluidifier la continuité des services et les achats nécessaires à leur bon fonctionnement.

Au vu des futurs projets, Monsieur le Maire propose de nouveaux ajustements dans la version présentée en annexe de la présente délibération qui se substitue à la partie « VI. La commande publique » du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le guide interne de la commande publique ci-joint.

La présente délibération abroge la délibération susmentionnée du 08 juillet 2025.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée, adopte à l'unanimité, le guide interne de la commande publique mis à jour.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Carole VERRIER, Hélène DUCROCQ, Daniel EDOUIN, Fabien GARCIA-NIETO, Guy SAVOY, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Laurent COUTTE, Louis-Pascal LEBARGY, Christelle HANON, Juliette SKORUPINSKI, Jean-Pierre SAUVAGE, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Muriel CORÉ
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En tant qu'agent public et dans le cadre de vos fonctions, ou en tant qu'élu, vous êtes amenés à faire appel à des prestataires pour l'achat de fournitures et matériels divers, pour réaliser des prestations de service, ou pour exécuter des travaux. Ce guide a pour objectif de présenter le cadre dans lequel ces achats doivent être réalisés.

Les principes de base de la commande publique

Tout acheteur se doit de respecter trois principes fondamentaux de la commande publique ayant valeur constitutionnelle :

L'égalité de traitement entre les candidats

Interdit toute discrimination ou favoritisme et exige de la collectivité une impartialité à chaque étape de l'achat. L'acheteur doit veiller à maintenir les candidats à un même niveau d'information tout au long de la procédure.

La transparence des procédures

Les règles de consultation doivent être déterminées au lancement de la consultation et sont intangibles. Cela suppose que l'acheteur veille à la traçabilité des échanges effectués avec chacun des candidats. Cette traçabilité doit permettre de conserver par écrit les étapes de la procédure.

Liberté d'accès à la commande publique

Toute personne doit avoir connaissance des besoins de la collectivité. L'acheteur devra veiller à n'inclure aucune clause discriminatoire et n'imposer aucune contrainte susceptible de favoriser certains candidats dans la gestion de son achat

Ces principes, qui s'appliquent à tout achat quel que soit le montant et ce, dès le 1er €, permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique. Même en l'absence de publicité et de mise en concurrence, il convient de :

Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin	Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics	Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire
L'offre pertinente est celle qui respecter les exigences du besoin déterminé et qui a pour objet de répondre exclusivement à ce besoin	Cela revient à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en se basant sur le rapport qualité-prix via plusieurs critères (sauf exceptions) et à s'assurer que le prestataire est concurrentiel en termes tarifaires	Il peut être tentant de ne choisir de travailler qu'avec un prestataire que l'on connait et en qui l'on a confiance même lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles. Toutefois, cela contrevient au principe de mise en concurrence acté en conseil municipal

Ce guide a été élaboré dans le respect de ces devoirs et obligations.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Comment estimer mon besoin & connaitre la procédure à mettre en œuvre ?

Le code de la commande publique autorise de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats inférieurs à 40 000 € HT, tout en veillant au respect des principes cités précédemment.

Afin que les grands principes de la commande publique soient respectés et assurer une commande publique efficiente, le processus d'achat acté dans la collectivité impose une mise en concurrence formelle à partir de 5 000.01 € HT. Au cours de ce processus d'achat, il est strictement interdit d'avoir des contacts informels avec les potentiels fournisseurs ou prestataires.

Toutefois, chaque achat étant différent et faisant appel à des compétences spécifiques, le choix de la procédure à mener est rationalisée en fonction de plusieurs éléments :

		Secteur concurrentiel	
		Oui	**Non**
Connaissance du secteur d'activité	**Bonne**	Consultation 3 devis obligatoire	Consultation 3 devis facultative
	Faible	Consultation 3 devis obligatoire avec sourcing possible (cf. page 8)	Selon la complexité de l'achat envisagé, au cas par cas

En-dessous de 40 000 € HT de dépenses à l'année, la dispense de mise en concurrence s'appliquera dans les conditions suivantes :

- **En cas d'urgence avérée** résultant de circonstances imprévisibles et extérieures à la collectivité (ex : catastrophe naturelle nécessitant une réparation rapide d'une toiture, réparation sur un système de chauffage dans un bâtiment communal en période hivernale, bâtiment mettant en danger la sécurité des usagers, …),
- Lorsque l'achat émane d'un **secteur sans concurrence possible** (monopole, licence, logiciel, etc…),
- Lorsque l'achat concerne un besoin strictement défini répondant à des normes ou une classification spécifique (ex : matériel homologué), pour correspondre à un matériel déjà possédé par la collectivité (ex : maintenance logiciel), ou nécessitant une habilitation particulière,
- Lorsque l'achat concerne des prestations intellectuelles (ex : Assistance à Maitrise d'Ouvrage).

Cette demande de dispense devra être dûment motivée et justifiée par le service acheteur.

De même, pour certaines catégories d'achats susceptible de dépasser le seuil de 5 000.01 € HT précité, compte tenu de leur nature et dans la mesure où le montant annuel de ces achats ne dépasse pas 40 000 € HT, aucune mise en concurrence formelle ne sera mise en œuvre :

- Carburant
- Prestations artistiques, techniques du spectacle (écoles, festivités, etc…)
- Contrôle technique et entretien du parc roulant
- Droits d'entrée Jeunesse
- Denrées alimentaires pour les services municipaux
- Livres, abonnements, jeux et matériels pédagogiques/didactiques
- Séjours scolaires et jeunesse avec hébergement
- Quincaillerie, petit outillage, Petites fournitures techniques

Enfin, pour tous travaux inférieurs à 100 000 € HT, le Maire sera autorisé à engager une commande sans mise en concurrence en cas d'urgence avérée (cf. décret 2024-1217 du 28/12/2024 et éventuels nouveaux décrets en ce sens). Toujours en veillant à choisir une offre pertinente, à respecter la bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même prestataire. De même, si le seuil de 40 000 € HT précité venait à être modifié, le guide interne sera modifié en conséquence sans repasser devant l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Comment estimer le montant de mon achat ?

Avant toute décision, je dois donc estimer le montant de mon besoin (qui ne correspond pas nécessairement au budget qui m'a été octroyé pour l'année en cours).

Il est rappelé ici l'impossibilité de « saucissonner » artificiellement le besoin au risque d'irrégularité de la procédure : il faut déterminer la valeur estimée des besoins relatifs à l'ensemble des opérations et des prestations homogènes sur l'année. Passer plusieurs procédures de faibles montants pour un même besoin est donc illégal.

Pour des travaux, doit être prise en compte la valeur globale de travaux similaires même si ceux-ci seront réalisés de manière fractionnée (ex : travaux de réfection de toitures étalés sur trois ans) ou des travaux se rapportant à une même opération (ex : travaux de réfection d'un bâtiment communal même s'il y a plusieurs corps de métiers susceptibles d'intervenir, la fourniture et pose de clôtures nécessitant en amont la dépose des clôtures existantes font partie d'une seule et même opération).

Pour des fournitures et services, doit être prise en compte la valeur totale annuelle des fournitures/services susceptibles d'être regardés comme homogènes (matériels informatiques, matériels de restauration) ou faisant partie d'une unité fonctionnelle (ex : achat de matériels de restauration pour réaménager un espace ou achat de mobiliers, lits de camps et tapis de sols pour équiper une seule et même école).
Ainsi, il ne sera pas possible de fractionner les achats de même nature en cours d'année pour rester sous le seuil obligatoire de mise en concurrence formelle de 5 000.01 € HT.
De même, pour un service similaire (ex : contrat de vérification des alarmes incendie) dont le besoin existe continuellement (contrôles périodiques obligatoires), un contrat sur plusieurs années doit être établi, c'est le montant de la durée défini dudit contrat qui doit être prise en compte.

Les tranches d'achat

Pour sécuriser les achats entre 5 000.01 € et 40 000 € HT ne bénéficiant pas d'une dispense de procédure telle que définie à la page 2 *(ex : achat estimé à 10 000 € HT dans un domaine où le secteur est concurrentiel et j'ai une bonne connaissance du secteur d'activité)*, et afin d'homogénéiser les process d'achat en interne, des tranches d'achats sont instaurées :

Tranches d'achat	Procédure d'achat
1 à 5 000.00 € HT	Pas de mise en concurrence
5 000.01 € à 24 999.99 € HT	Mise en concurrence simplifiée
25 000 € à 39 999.99 € HT	Mise en concurrence formelle
Au-delà de 40 000.00 € HT	Les procédures de passation étant définies dans le Code de la Commande Publique, ce sont donc ces règles qui s'appliquent. Il n'y sera pas fait mention dans ce guide. Le service Achats gère la procédure sur le plan administratif mais il appartient au service gestionnaire de rédiger le cahier des charges techniques.

Si le besoin a été mal estimé et que le devis remis par le(s) fournisseur(s) est(sont) plus élevé(s), l'achat est susceptible d'être reporté pour appliquer la bonne procédure d'achat.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Pour les deux tranches d'achat où une mise en concurrence est mise en place, vous devez définir des critères en amont. Il est précisé ici que ces critères ne peuvent plus être modifiés une fois la procédure lancée.

FOCUS SUR LES CRITERES : Vous devez choisir *a minima* deux critères (prix, délai, qualité technique, critère environnemental, etc…) qui doivent être pondérés avec un nombre de points total de 100 à répartir entre eux (exemple : 40 points pour le prix et 60 points pour le délai).

Vous ne pouvez choisir que le critère prix si votre descriptif est précis et suffisamment détaillé mais cela ne peut concerner que l'achat de fournitures ou prestations standard dont la qualité n'est pas susceptible de varier d'une entreprise à une autre.

Quelles traces dois-je conserver de mes achats ?

En tant que service gestionnaire, vous devez prendre en compte le fait que la collectivité peut être amenée à produire des justificatifs sur simple demande des organismes de contrôle (Préfecture, Service de Gestion Comptable, Chambre Régionale des Comptes, etc…).

Le service gestionnaire devra donc conserver une trace de ses modalités d'achat (ex : mails envoyés aux candidats, devis demandés, devis obtenus, preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc…) et ce, quel que soit le montant engagé.

Les risques encourus en cas de non-respect des règles de la commande publique

Le droit de la commande publique dispose de plusieurs moyens de sanctionner des irrégularités tant sur le plan administratif que pénal :

- Une entreprise évincée peut déposer un recours,
- Dans le cadre du contrôle de légalité que la Préfecture exerce sur les actes administratifs des collectivités, la Préfecture peut intenter une action en justice à l'encontre de la collectivité,
- Sur le plan pénal, un agent public peut être sanctionné en cas de délit de favoritisme, de prise illégale d'intérêts, de concussion, de corruption passive, de trafic d'influence.
- Dans le cadre de ses fonctions, l'agent public peut être sanctionné s'il ne respecte pas les règles de publicité et de mise en concurrence : Lorsque l'agent territorial ne respecte pas :
    - Les règles de publicité et de mise en concurrence dans la passation du marché, ou lorsqu'il ne suit pas les procédures prévues par le Code de la commande publique,
    - Les obligations contractuelles (exemple : en ne vérifiant pas la conformité des prestations, en ne contrôlant pas la qualité des travaux ou des fournitures, ou en ne signalant pas les éventuels retards ou malfaçons),
    - Les règles de gestion financière (exemple : en ne vérifiant pas la régularité des factures ou des paiements, en ne contrôlant pas les avances ou les acomptes, ou en ne signalant pas les irrégularités).

Afin d'être certain de la procédure à mener, il vous est recommandé de vous rapprocher du service achats dès la notification, même provisoire, de vos crédits budgétaires pour préparer et programmer vos achats.

Le mot-clé : Anticipation

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Achats entre 1 & 5 000.00 € HT
Pas de mise en concurrence

Il n'est pas nécessaire de consulter plusieurs prestataires et aucune demande de devis n'est obligatoire. Néanmoins, le service gestionnaire devra être vigilant quant au fait de rechercher la meilleure offre et ne pas contracter systématiquement avec le même prestataire. Sauf exception laissée au libre choix du responsable de service, la mise en concurrence est ainsi limitée aux comparaisons de prix sur catalogue ou sur internet, à la prospection dans les magasins environnants, etc…

La comparaison doit être réalisée sur la même base afin de comparer ce qui est comparable.

Même dans ce cadre, le service gestionnaire doit obligatoirement posséder la traçabilité complète de la procédure menée (ex : preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc…) et ce, quel que soit le montant engagé. Le service peut également solliciter une seule entreprise pour l'achat ou la prestation envisagée.

A partir du moment où le service demande deux devis, même en-dessous de 5 000.00 € HT, la mise en concurrence doit être formalisée et faire l'objet d'un écrit avec des critères d'analyse et une date limite de remise du devis.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Achats entre 5 000.01 € & 24 999.99 € HT
Mise en concurrence simplifiée

Si une mise en concurrence doit être menée, plusieurs précautions doivent être prises afin de ne pas fausser le process achat et respecter les grands principes de la commande publique.

A partir de ce montant de 5 000 € HT, la procédure est principalement gérée par le service gestionnaire avec l'aide du service achats. Les documents de consultation et d'analyse des offres seront également simplifiés. Le devis constituera l'offre financière des entreprises.

Le service gestionnaire
- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service achats lors de l'étape suivante)

Le service achats **peut** apporter son assistance dès cette 1ère étape

Le service achats rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Le service gestionnaire envoie aux entreprises les documents suivants par mail (cf. modèle figurant en annexe) :
- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Eventuelles pièces annexes

Le service achats **peut** faire les demandes par mail pour vous

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service achats

Phase de notification par le service achats :
- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, le service achats sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Achats entre 25 000 € et 39 999.99 € HT
Mise en concurrence formelle

Le seuil de 25 000 € HT a été choisi car le code de la commande publique impose :

- Un engagement écrit pour tout achat atteignant ce montant (exception faite pour les prestations intellectuelles telles que les missions de contrôle technique, CSPS, etc…dès le 1er €),
- Et la publication des « données essentielles » relative à ces achats au cours du 1er trimestre de l'année N+1.

Aussi, à partir de ce montant de 25 000 € HT, la procédure est totalement gérée par le service achats en lien avec le service gestionnaire. Un acte d'engagement sera rédigé pour formaliser l'achat.

Le service gestionnaire
- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service achats lors de l'étape suivante)

Le service achats **doit** être sollicité dès cette étape

Le service achats rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Le service achats envoie aux entreprises les documents suivants par mail :
- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Eventuelles pièces annexes

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service achats

Phase de notification par le service achats :
- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, si celle-ci dépasse les 5 000 €, le service achats sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

FOCUS SUR LE SOURCING

Le Code de la Commande Publique rend possible pour un acheteur *« d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences »* afin de préparer la passation d'un marché public.
Le sourcing est **une procédure qui permet en amont d'un marché d'étudier l'offre disponible**. Il consiste pour l'acheteur public à étudier et analyser le marché avant de lancer une procédure d'achat. Concrètement, cela signifie qu'il va s'informer sur les fournisseurs disponibles, leurs produits ou services, et les conditions du marché pour bien préparer sa future commande.

Pourquoi faire du sourcing ?

Le sourcing permet de mieux comprendre le marché et d'assurer que les besoins de l'acheteur seront couverts de manière optimale. Voici quelques avantages :

- Améliorer la qualité des offres reçues : en discutant avec les fournisseurs, l'acheteur peut affiner son cahier des charges pour qu'il soit clair et réaliste.
- Favoriser la concurrence : en prenant contact avec plusieurs fournisseurs potentiels, on peut stimuler l'intérêt pour le marché public, ce qui peut augmenter le nombre de réponses et améliorer le rapport qualité/prix.
- Anticiper les contraintes : connaître les tendances, innovations et éventuels défis sur le marché (comme les pénuries ou les délais de livraison) permet de mieux préparer le projet.

Comment faire du sourcing ?

Le sourcing peut se faire de différentes manières, comme :

- Étudier des catalogues ou des sites internet de fournisseurs.
- Rencontrer des fournisseurs lors de salons professionnels ou événements.
- Demander des informations directement aux entreprises pour connaître leurs offres et les nouvelles solutions disponibles.

Les règles à respecter

Ces démarches d'échange sont bien sûr strictement encadrées par les règles de la commande publique, pour éviter tout favoritisme ou inégalité entre les entreprises.

- Les règles de forme :
  - La prise d'informations doit se faire nettement en amont de l'ouverture d'une procédure de passation de marché. Elle ne peut porter sur une procédure en cours.
  - La documentation recueillie et les échanges doivent être conservés.
- Les règles de fond :
  - Le besoin de la collectivité ne doit pas être clairement exprimé car pourrait conduire à une pré-étude de ce besoin et conférer un avantage aux entreprises consultées dans le cadre du sourcing. On s'enquiert des évolutions techniques et du savoir-faire des entreprises.
  - On ne demande pas de devis ou d'offre, on se renseigne sur les prix pratiqués ou les tarifs publics disponibles.

En résumé

Le sourcing, c'est comme "prendre la température" du marché avant de passer commande. Cela permet d'assurer que la future consultation soit adaptée, compétitive, et réaliste.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D1215009-DE

Annexe 1 : Modèle de courriel pour solliciter des offres (jusqu'à 24 999.99 € HT)

Objet : Consultation pour [préciser l'objet de la demande]

Bonjour,

La commune de Bauvin a décidé de procéder à une consultation simplifiée pour les achats/prestations reprises dans le descriptif technique ci-joint.

À ce titre, je vous sollicite afin d'obtenir votre meilleure proposition concernant ces prestations.

Le contenu de votre offre devra comprendre [à adapter selon le besoin] :

▪ Un devis daté où devra figurer le délai de livraison,

▪ Le descriptif technique du produit détaillé,

▪ Etc…

Votre offre sera jugée en fonction [du/des] critère(s) indiqué(s) ci-dessous et pondéré(s) de la manière suivante :

Prix	35 %
Délai d'exécution/de livraison	35 %
Qualité des produits proposés (à préciser si besoin)	30 %

Les date et heure limites de remise des offres sont fixées au [XXXXXXXX/20XX à xxhxx] (entre 4 et 30 jours en fonction du produit ou de la prestation demandé(e)). Une offre remise au-delà de cette limite ne pourra être prise en compte.

Votre offre devra être adressée par mail à l'adresse suivante : @villedebauvin.fr.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette consultation.

Cordialement

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 09
N° de feuillet : 063

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Mise à jour du guide interne de la commande publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le guide interne de la commande publique a été voté le 02 décembre 2024 et ce, afin de rationaliser les achats et assurer une meilleure maîtrise du process achats au sein de la commune.

Après plusieurs mois d'utilisation, une première mise à jour avait été actée en conseil municipal du 08 juillet 2025 afin de fluidifier la continuité des services et les achats nécessaires à leur bon fonctionnement.

Au vu des futurs projets, Monsieur le Maire propose de nouveaux ajustements dans la version présentée en annexe de la présente délibération qui se substitue à la partie « VI. La commande publique » du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le guide interne de la commande publique ci-joint.

La présente délibération abroge la délibération susmentionnée du 08 juillet 2025.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée, adopte à l'unanimité, le guide interne de la commande publique mis à jour.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Carole VERRIER, Hélène DUCROCQ, Daniel EDOUIN, Fabien GARCIA-NIETO, Guy SAVOY, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Laurent COUTTE, Louis-Pascal LEBARGY, Christelle HANON, Juliette SKORUPINSKI, Jean-Pierre SAUVAGE, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Muriel CORÉ
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150010-DE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE INTERGENERATIONNELLE

Ce service proposé aux personnes âgées de plus de 65 ans est mis en place dans le but de créer un lien avec les enfants du Groupe Scolaire Georges Brassens qui déjeunent au restaurant scolaire pendant le temps méridien.

Les repas réalisés par la société titulaire du marché de restauration respectent les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la réglementation.

Article 1 - Usagers

Ce service est proposé aux Bauvinois âgés de plus de 65 ans.

Il est également proposé aux grands-parents de plus de 65 ans extérieurs à Bauvin avec un petit enfant scolarisé à Bauvin.

Article 2 - Inscription

Déjeuner à la cantine intergénérationnelle nécessite une inscription préalable en mairie : en complétant le bulletin d'inscription disponible en mairie et au CCAS en format papier, ou téléchargeable sur le site de la ville de Bauvin.
Il sera à déposer avant le jeudi à 17h00 de la semaine précédant le repas directement en Mairie (aux horaires d'ouverture).

Lors d'évènements ponctuels (ex : barbecue, …), le délai de réservation sera fixé à 15 jours avant la date de l'évènement.

Les réservations seront limitées à 10 repas par semaine et 30 pour les évènement ponctuels (ex : barbecue, …).

Article 3 – Fréquentation

Durant la période scolaire, ce service sera ouvert chaque jeudi.
Le repas sera servi pendant les horaires d'ouverture du restaurant scolaire : 11h45 à 13h30.
Le bâtiment étant une structure accueillant des enfants, la sécurité (vigipirate) est mise en place.
Pour chaque service, l'ouverture des portes s'effectuera au niveau du parking de la salle Polyvalente adjacent au Groupe Scolaire Georges Brassens.

Durant la période extrascolaire, ce service sera ouvert le mercredi, sous réserve que les enfants des Accueils Collectifs de Mineurs se restaurent également au restaurant scolaire ce jour-là.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150010-DE

<u>Article 4</u> – Tarifs

Le tarif est fixé à 5,32 euros par repas pour l'année 2026 (tarif d'un repas adulte). Ce tarif pourra être ajusté en conseil municipal et est susceptible de faire l'objet d'une modification qui s'appliquera alors automatiquement.

<u>Article 5</u> – Paiement

Le règlement devra s'effectuer à réception de l'avis de sommes à payer émis par la Commune.

<u>Article 6</u> - Allergies et autres intolérances

Vous êtes tenu(e) d'informer, lors de votre inscription, vos allergies et régime alimentaire spécifique aux services municipaux. La commune décline toute responsabilité en cas de défaut d'information.

<u>Article 7</u> – Interdiction

Les boissons alcoolisées sont interdites dans le restaurant.

<u>Article 8</u> - Respect des engagements

Vous êtes tenus de venir déjeuner les jours auxquels vous vous êtes inscrits.

En cas d'impossibilité d'honorer les réservations prises, les usagers devront prévenir les services de la Mairie au plus tard le jeudi précédant le repas. Dans le cas contraire, le repas sera facturé.
Les possibilités d'annulation dans ce cadre sont limitées à deux fois sans être facturées.

A compter de la troisième annulation, et même si la Mairie est informée dans le délai de prévenance susmentionné, un titre de recette équivalent au tarif du repas sera émis.

<u>Article 9</u> – Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

<u>Article 10</u> :

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent règlement intérieur est affiché dans la salle du restaurant scolaire et transmis au Préfet.
Ce dispositif prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150010-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur : Madame Hélène DUCROCQ

N° interne de l'acte : 10
N° de feuillet : 064

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Dispositif de cantine intergénérationnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 02 décembre 2024, le dispositif de « cantine intergénérationnelle » a été mis en place en 2025 sur la Commune de Bauvin.

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer les échanges entre les différentes générations.

Dans cette démarche et afin de cadrer ce dispositif, un règlement intérieur a été acté et nécessite à ce jour quelques ajustements, notamment :

- Réduction du délai de réservation en se calant aux délais d'inscription pour la cantine pour les enfants,
- Possibilités d'évènements ponctuels le mercredi (ex : barbecue …), avec un délai de réservation 15 jours avant la date de l'événement,
- Augmentation de la jauge d'inscriptions : 10 par semaine et 30 pour les événements ponctuels,
- Ouverture des repas intergénérationnels durant les vacances scolaires sous réserve qu'un ACM soit proposé, le mercredi, avec une jauge de 10 personnes,
- Ouverture des inscriptions aux grands parents de + 65 ans extérieurs à Bauvin avec un petit enfant scolarisé à Bauvin.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les mises à jour de ce règlement intérieur.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150010-DE

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les mises à jour du règlement intérieur.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Carole VERRIER, Hélène DUCROCQ, Daniel EDOUIN, Fabien GARCIA-NIETO, Guy SAVOY, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Laurent COUTTE, Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Muriel CORÉ, Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150011-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 11
N° de feuillet : 065

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Cession de la parcelle A 2216p (résidence Jules Sauvage)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi par Monsieur Jean-Pierre TAHON, résidant 26 Résidence Jules Sauvage de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle contiguë à son habitation, cadastrée A 2216 pour une contenance totale de 1650 m².

Le service des Domaines a été sollicité en date du 25 mars 2025 et l'estimation a été fixée à 46 € le m² avec une marge de négociation de - 15 %.

Le prix a été soumis au demandeur qui l'accepte.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la cession d'une partie de ce terrain au prix proposé par le service des domaines, soit 46 € le m².

Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

Après s'être assurée que les arbres situés sur la parcelle 2216 n'entrent pas dans le périmètre du terrain cédé et que les acquéreurs s'engagent à ne pas endomager les racines en implantant une clôture, l'Assemblée, se prononce à l'unnimité pour la cession d'une partie de la parcelle A 2216 au prix de 46 € le m²

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150011-DE

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Muriel CORÉ, Carole VERRIER, Hélène DUCROCQ, Daniel EDOUIN, Fabien GARCIA-NIETO, Guy SAVOY, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Laurent COUTTE, Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur : Madame Christelle HANON

N° interne de l'acte : 12
N° de feuillet : 066

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Convention avec CINELIGUE 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle HANON,
Monsieur le Miare propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la nouvelle proposition de convention pour l'année 2026 ainsi que la charte des adhérents.

Monsieur le Maire demande au Conseil :
- D'adhérer à cette nouvelle convention de partenariat avec CINELIGUE,
- D'adhérer à la charte des adhérents,
- De l'autoriser à signer les documents joints en annexe.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à :
- Adhérer à cette nouvelle convention de partenariat avec CINELIGUE,
- Adhérer à la charte des adhérents,
- A signer les documents joints en annexe.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Juliette SKORUPINSKI, Bernard MASTAIN, Sébastien LEPLUS , Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Christelle HANON, Jean-Pierre SAUVAGE, Muriel CORÉ, Didier RICHARD, Patrick CARBON, Valérie FLINOIS, Maryse SAUVAGE, Carole VERRIER, Hélène DUCROCQ, Daniel EDOUIN, Fabien GARCIA-NIETO, Guy SAVOY
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE GONDECOURT (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

CONVENTION 2026

Entre

CinéLigue Hauts-de-France, association loi de 1901, située au 104, rue de Cambrai – 59000 Lille, représentée par Monsieur Jean-Louis THOMAS, Président, agissant en cette qualité

et

…… (Association / Municipalité / Intercommunalité)

représentée par : ……

En qualité de : ……

Dans la localité/ intercommunalité de : …….

dénommé ci-dessous le partenaire local.

Étant entendu que les partenaires ont signé la charte de l'adhérent (Annexe 1 de la présente convention) et s'engagent à la respecter, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Adhésion du partenaire local

1.1. Principes de l'adhésion

Chaque partenaire local est un adhérent de l'association.
A ce titre, il acquitte une cotisation annuelle, valable pour l'année civile.
Le montant des cotisations est voté en Assemblée Générale chaque année (voir Article 4).

1.2. Droits et devoirs des parties

Le partenaire local bénéficie d'un accompagnement culturel lié à la mission de CinéLigue Hauts-de-France : **faire vivre le cinéma en territoire rural ou péri-urbain, permettre l'accès aux films pour tous, valoriser l'éducation aux images, la médiation culturelle et la pratique artistique**.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

Pour accompagner le partenaire local dans son projet culturel, CinéLigue Hauts-de-France s'engage à lui apporter conseils et expertise.

Condition préalable à son adhésion, il est rappelé que le partenaire local a obtenu l'**agrément du Groupement Interprofessionnel Régional**, présidé par la DRAC, pour être un point de cinéma itinérant.

Les deux parties s'engagent à travailler dans la transparence et la confiance mutuelle, en s'informant rapidement des difficultés qu'elles rencontrent afin d'y remédier au plus vite ensemble.

1.3. Participation à la vie associative

Le partenaire local adhérent participe à l'élection des 6 représentants des partenaires locaux et 6 suppléants au Conseil d'Administration, pour un mandat de 3 ans.
En qualité de membre, il participe à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

ARTICLE 2 : Organisation des séances de cinéma

CinéLigue Hauts-de-France effectue des séances tout au long de l'année, à l'exception du 1er janvier, du 1er mai, du week-end de la Braderie de Lille et des 24, 25 et 31 décembre.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des partenaires locaux, le planning des projections est contraint de la manière suivante :

- les week-ends encadrant les vacances scolaires (hors été) sont banalisés pour faciliter l'organisation des séances pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires ;
- le planning de projections pendant la période estivale est prioritairement consacré aux séances de plein air, dont les recettes participent au financement du circuit tout au long de l'année. Pour respecter le temps de repos des projectionnistes entre deux séances, nous n'opérons pas de séances en matinée sur la période estivale.

Le partenaire local organise son projet culturel cinéma en s'appuyant sur les propositions et conseils apportés par CinéLigue Hauts-de-France, et sur les contraintes citées ci-avant.

2.1. Le projet cinéma local

CinéLigue Hauts-de-France propose au partenaire local un fonctionnement personnalisé sur l'année et un rythme de séances adapté (voir 2.2), permettant de favoriser :

- une **offre culturelle variée et de qualité** (programmation de films recommandés par CinéLigue autour de 5 labels : « Alphonse » pour l'Art et Essai, « Émile » pour le jeune public, « Juliette » pour les ados, « Louisette » pour le documentaire et « Raoul » pour les productions régionales) ;
- un accès facilité aux **films d'actualité** ;
- l'**éducation aux images**, notamment pour le jeune public (y compris lors des Accueils de loisirs) ;
- l'**animation de temps de rencontres** autour des films programmés, en valorisant des temps de médiation spécifiques, ou à l'occasion d'ateliers de pratique artistique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

L'équipe de CinéLigue Hauts-de-France est mobilisée pour accompagner, à sa demande, le partenaire local dans l'évolution et l'animation de son projet cinéma.

Conformément aux accords professionnels en vigueur dans l'exploitation cinématographique, CinéLigue Hauts-de-France propose des films sortis depuis au moins 3 semaines cinématographiques, sauf exception et accord du distributeur.

2.2. Nombre de séances annuelles

Le partenaire local bénéficie de la **mutualisation des subventions publiques de CinéLigue Hauts-de-France dédiées au fonctionnement du circuit de cinéma itinérant**.
Dans ce cadre, il est déterminé une quote-part des subventions et une mutualisation des charges par séance assurée dans le circuit.
Le calcul se fait sur la base des charges et produits constatés sur le dernier exercice clos (voir annexe 2).
Au regard des subventions perçues et des recettes propres perçues d'une part, et des charges de fonctionnement du circuit itinérant d'autre part, Cinéligue Hauts-de-France détermine un volume global de séances qu'il peut assurer dans le circuit dans le souci d'un équilibre financier.
Ce cadrage annuel du nombre de séances a également pour objectif de faciliter l'établissement du planning dans le respect des demandes et échéances de chacun.

Ainsi, en prenant compte des statistiques des années précédentes et des particularités locales, Cinéligue Hauts-de-France propose d'assurer, dans la commune du partenaire local signataire de la présente convention et pour l'année 2026, un total de 9 séances (scolaires et tous publics confondues).

Si le partenaire local souhaite proposer un nombre de séances annuelles plus élevé, et si le planning des projections le permet, Cinéligue Hauts-de-France facturera au partenaire local une prestation technique selon le barème ci-après et voté en Assemblée Générale :

- 350€ ht pour une séance unique,
- 500€ ht pour deux séances dans la même journée (sous condition de respect de l'amplitude horaire des projectionnistes).

Il est précisé que les modalités de programmation, d'accès aux films, de billetterie et d'accueil des projectionnistes sur place sont identiques aux séances habituelles.

Par ailleurs, la première quinzaine de septembre sera l'occasion, s'il y a lieu, de revoir à la hausse le nombre de séances initialement programmées dans le circuit, au regard des recettes et des charges constatées pour l'année en cours. Si des séances supplémentaires peuvent être ajoutées sur la période septembre-décembre, une proposition sera faite en ce sens aux partenaires locaux.

2.3. PV de sécurité

Il est rappelé que la salle doit disposer d'un PV de sécurité, dont un double doit être envoyé à CinéLigue Hauts-de-France. **Celui-ci doit être mis à jour tous les 3 ans.**

Remarque - Si, sur demande expresse de CinéLigue Hauts-de-France, le partenaire local ne renvoie pas tous les 3 ans un PV de sécurité en règle, CinéLigue Hauts-de-France se réserve le droit de suspendre l'activité cinéma jusqu'à la régularisation de la situation par le partenaire local.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

ARTICLE 3 : Coûts et recettes liés à l'activité cinéma

3.1. Billetterie

L'organisation des séances ne génère pas de recettes propres pour le partenaire local, et la billetterie est encaissée en totalité par CinéLigue Hauts-de-France.

Les recettes encaissées par CinéLigue Hauts-de-France permettent de couvrir en partie les frais relatifs à la séance (location distributeur, TVA, SACEM, etc) et à son organisation (déplacements, temps de travail du projectionniste, établissement de la programmation, etc).
Le concours des collectivités territoriales (Région Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles contribue à équilibrer les frais générés pour l'animation du réseau.

3.2. Prix des places

Tarif plein : 5 €
Tarif réduit : 4 € (Moins de 16 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, personnes en situation de handicap)
Tarif groupe jeunes : 2.80€ (scolaires, centres de loisirs, …) - 1 accompagnateur exonéré pour 10 enfants en école élémentaire, 1 pour 8 enfants en école maternelle
Tarif « Mes premiers pas au cinéma » : 2.80€ (par adulte et par enfant)
Autres groupes de plus de 10 personnes : 4 € (1 seul payeur pour le groupe)

Les tarifs en vigueur sont à disposition des spectateurs à l'endroit où s'effectue la billetterie.

Nos séances sont soumises au contrôle de l'inspection du CNC et/ou des Agents des Contributions.
La législation exige que toute personne dans la salle soit en possession d'un billet officiel même si celui-ci est gratuit (exonéré), sauf le projectionniste et le(s) responsable(s) de la salle.
Cinéligue proposera 3 tickets exonérés maximum par séance pour le partenaire local.

3.3. Carte de fidélité

Le statut d'adhérent permet au partenaire local de faire bénéficier à ses spectateurs d'une carte de fidélité nominative valable dans tout le réseau CinéLigue. Cette carte donne droit pour le spectateur à une entrée gratuite au bout de 5 entrées payantes.
Cette disposition ne concerne pas les tarifs à 2,80€.

3.4. Recettes annexes

Les éventuelles recettes annexes (buvette et friandises notamment) doivent être générées dans le respect des dispositions légales en vigueur et sont la responsabilité exclusive du partenaire local.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

ARTICLE 4 : Montants des adhésions et objectifs à atteindre

4.1. Montant des adhésions annuelles (TTC)

Les membres du réseau CinéLigue doivent acquitter une cotisation annuelle. Le montant des adhésions dépend du nombre d'habitants des communes et les tarifs sont les suivants pour 2026 :

Commune < 1 000 habitants :	190 €
Commune > 1 000 habitants :	290 €
Commune > 2 000 habitants :	485 €
Commune > 5 000 habitants :	865 €
Commune > 10 000 habitants :	1 130 €

4.2. Objectifs à atteindre

La limitation en nombre de séances permet d'adapter l'activité du circuit aux ressources dont l'association dispose pour mener à bien sa mission.
La part de recettes propres (billetterie) joue un impact certain dans l'équilibre budgétaire de l'association, de même que la qualification des séances (films Art et Essai, politique d'animation, etc) pour lesquelles des subventions sont dédiées.
L'objectif à atteindre (part exploitant) par séance est calculé comme suit : [charges de fonctionnement du circuit] – [subventions socles + recettes propres]. Soit un **objectif à atteindre par séance de 221.8€.**
Un « Bonus Alphonse », concernant la programmation des films Art et Essai ou recommandée « Alphonse » par Cinéligue, d'un montant minimal de 93.4€ par séance viendra en déduction de la recette à atteindre.
Un bonus « Médiation culturelle » sera également attribué par l'équipe de Cinéligue aux séances donnant lieu à un travail de médiation (prêt à lire, quiz, présence d'invités, film programmé dans le cadre d'une thématique mensuelle ou d'un festival, etc). D'un montant minimal de 71.5€ par séance, ce bonus s'appliquera également en déduction de la recette à atteindre.

Le calcul des objectifs à atteindre se fera en fin d'année, au regard des recettes billetteries du partenaire et des éventuels « Bonus Alphonse ».
Si le solde est négatif, le montant dû sera facturé au plus tard le 1er mars de l'année suivante.

4.3. Films « hors programmation » et doubles séances

Afin de supporter les coûts de transport et d'ingest de la copie, un forfait de 110€ TTC s'appliquera à la programmation des films demandés par le partenaire local et qui ne font pas partie des propositions relayées par Cinéligue Hauts-de-France. L'éventuel minimum garanti (MG) imposé par le distributeur sera également facturé au partenaire.

L'organisation d'une double séance sur une seule journée donne droit à un abattement de 50€ TTC sur les objectifs à atteindre.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

ARTICLE 5 : Assurances

CinéLigue souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'APAC (3, rue Récamier - 75007 Paris). Cette assurance couvre les dégâts techniques et les accidents causés par le matériel ou le projectionniste de CinéLigue.

Cette assurance ne couvre pas :
- les accidents qui peuvent survenir dans la salle au cours d'une projection et qui ne sont pas dus à CinéLigue
- les frais indirects (frais de transports des spectateurs, désorganisation d'une manifestation...) liés à l'annulation d'une projection, à cause des intempéries, des problèmes de véhicules, des problèmes de santé du personnel, etc.

L'organisateur local devra souscrire une assurance pour couvrir les risques liés à l'organisation de la projection.

En cas d'annulation de séance, CinéLigue fera son possible pour proposer une autre date à l'organisateur local.

ARTICLE 6 : Dénonciation

Le non-respect de ces dispositions entraîne la dénonciation unilatérale de la présente convention par l'un des deux contractants. Cette convention annule et remplace tout accord précédent.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de la présente convention, accepter et diffuser aux personnes concernées la procédure d'organisation des séances.

A le

Lu et approuvé
Le Président de CinéLigue Hauts-de-France,
Jean-Louis THOMAS

Lu et approuvé
Le(s) partenaire(s) local(aux),

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

ANNEXE N°1
CONVENTION 2026

Prestations	Tarif normal	Tarif adhérent
Séance en plein air (prestation technique)	1 800 € TTC	1 020€ TTC (1 séance par an au tarif adhérent)
Parcours - Intervention en classe ou en séance (1h)	230€ TTC + frais de déplacement (0,72€/km)	120€ TTC + frais de déplacement (0.606€/km)
Atelier Mes Premiers Pas au cinéma	230€ TTC + frais de déplacement (0,72€/km)	144€ TTC + frais de déplacement (0.606€/km)
Atelier de pratique artistique – accompagnement de séances Jeune Public	150€ TTC + frais de déplacement (0,72€/km)	120€ TTC + frais de déplacement (0.606€/km) 1 atelier offert par an et par commune - sous réserve de disponibilité de l'intervenant.e et pour les films concernés
Atelier vidéo (2h)	288€ TTC + frais de déplacement	240€ TTC + frais de déplacement

Des devis concernant des actions spécifiques seront édités sur demande des partenaires locaux.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

cinéligue Hauts-de-France des images qui rapprochent

CHARTE DU PARTENAIRE LOCAL

- Les partenaires s'engagent en faveur des **droits culturels** et de la **non-discrimination** en ce qui concerne les pratiques culturelles et artistiques.

- Les partenaires défendent des **valeurs citoyennes, républicaines et fraternelles**, condition de réalisation de la coopération entre CinéLigue Hauts-de-France et les communes de son réseau de cinéma itinérant.

- La **diffusion du cinéma et l'action autour de l'image** sont des objectifs communs aux deux parties, qui développent dans ce cadre un partenariat culturel.

- Le partenaire local s'engage à **respecter les règles en vigueur dans l'exploitation cinématographique** (respect des tarifs, déclaration des spectateurs…) ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Un réseau partenarial en faveur du cinéma

Le projet de CinéLigue Hauts-de-France repose sur la médiation culturelle pour accompagner les séances et développer le goût du cinéma chez les spectateurs.
Ainsi, l'équipe de CinéLigue proposera au partenaire local des actions et outils de médiation spécifiques.

Chaque partenaire local a la liberté de s'emparer des propositions des Cinéligue Hauts-de-France pour qualifier ses séances. Le partenaire local, en adhérent à un réseau, s'engage par ailleurs à en respecter les principes et les valeurs détaillés dans la présente charte.

1.1. Projet partenarial

La mission de Cinéligue Hauts-de-France en faveur du développement du cinéma en milieu rural et péri-urbain se déploie au sein des communes adhérentes, qui sont les premiers partenaires et bénéficiaires des activités de l'association.

Cinéligue Hauts-de-France accompagne, à sa demande, le partenaire local dans la mise en place de son projet cinéma. En adhérant à Cinéligue Hauts-de-France, intègre un réseau protéiforme et s'engage à participer à la mise en place du projet culturel de la structure.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

1.2. Gestion du planning

Après avoir établi son projet cinéma et son calendrier de séances (semestriel dans l'idéal), le partenaire local établit son programme de films en fonction de la programmation que CinéLigue Hauts-de-France lui a fait parvenir le mois précédent.
Le volume annuel de séances est fixé par CinéLigue en fonctions de ses capacités d'interventions. Le nombre de séances attribué à chaque commune est indiqué dans les conventions annuelles.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des partenaires locaux, le planning des projections est contraint de la manière suivante :

- les week-ends encadrant les vacances scolaires (hors été) sont banalisés pour pouvoir répondre aux demandes de séances pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires ;
- l'été, la priorité est donnée aux séances plein air : pour respecter le temps de repos des projectionnistes entre deux séances, nous n'opérons pas de séances en matinée.

1.3. Accueil des opérateurs projectionnistes et préparation de la salle

Avant la séance, le partenaire local s'assure de la préparation de la salle (occultation la plus optimale et installation des assises, chauffage selon la saison, etc...) et de la présence d'au moins une personne pour **aider le projectionniste à porter, installer et ranger le matériel de projection <u>avant et après la séance</u>**.

Le partenaire local, ou son représentant, accueille l'opérateur-projectionniste 1h30 avant le début de la séance (dans certains cas particuliers, notamment s'il y a déjà un écran sur place, ce délai peut être réduit). Le partenaire local peut contacter le technicien qui doit assurer sa séance afin de caler avec lui les détails de l'organisation et le tenir informé de certaines spécificités éventuelles.

L'absence de soutien local dans la préparation de la salle peut entraîner une annulation de séance.

1.4. Accueil des publics

L'opérateur-projectionniste et un représentant local assurent ensemble l'accueil du public, la convivialité et la billetterie (si par exemple, il y a des préventes organisées...), conformément aux tarifs en vigueur.
– Cf Annexe 1 : tarifs.

Le partenaire local est responsable de la sécurité dans la salle, l'opérateur-projectionniste lui apporte son concours pour le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 2 : Politique de programmation et d'animation

2.1. Accès aux films

Tout au long de l'année, le partenaire local a accès à trois types de programmation différents :

1. les **films d'actualité** : une sélection mensuelle des dernières sorties repérées par l'équipe de CinéLigue et qui, pour certaines, feront l'objet de suggestions d'accompagnements : propositions de rencontres, de temps de médiation, etc ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

2. les **thématiques mensuelles** : un choix resserré de films autour d'une thématique spécifique
3. les **festivals** : - « Emile en balade », pour le lancement de la saison culturelle, pendant les vacances d'octobre
- « La caravane belge » en mars
- « Un festival des cannes… » en mai.

Il est demandé au partenaire local de participer, sur la saison culturelle, au minimum à une thématique mensuelle ou à un des festivals.

Tout au long de l'année, une attention particulière est portée à la programmation de films Art et Essai, aux actions en faveur du Jeune public (en temps scolaire et hors temps scolaire) et de façon générale à l'accompagnement des séances de cinéma (par la mise en œuvre des suggestions de médiation culturelle notamment).

2.2. Médiation culturelle

Chaque mois, l'équipe de Cinéligue Hauts-de-France soumet aux partenaires locaux des pistes d'animation de séances et de prolongement des films programmés.
Des actions de médiation spécifiques peuvent par ailleurs être imaginés par le partenaire local lui-même, et pourront être relayées au réseau par l'équipe de CinéLigue Hauts-de-France -notamment lors des **« visios du réseau »** (Cf Article 3 : Faire réseau)

Le partenaire local bénéficie de **tarifs préférentiels pour les ateliers, animations, accompagnements et séances de cinéma plein-air** (1 séance au tarif adhérent par adhésion, les suivantes éventuelles au tarif normal) -Cf Annexe 1 : tarifs.

Par ailleurs, l'Association Régionale des Cinémas Itinérants (ARCI) contribue, par son programme d'activités, à renforcer les propositions de médiations et d'interventions culturelles dans le circuit.

2.3. Communication

Une fois le film et la date choisis d'un commun accord, CinéLigue Hauts-de-France envoie au partenaire local **1 grande affiche OU 5 affichettes à titre gracieux**. Pour un meilleur service, le partenaire local doit faire son choix de films avant le 20 du mois précédent.
Ces affiches sont offertes uniquement pour les séances non-scolaires.

Le reste du matériel publicitaire est refacturé au prix coûtant par CinéLigue.
À noter CinéLigue peut parfois ne pas disposer du nombre d'affiches demandé.

Le partenaire local prend en charge :
- la communication locale en y intégrant le logo Cinéligue (recommandations : communiquer sur le secteur, l'intercommunalité, les réseaux associatifs, les écoles…, afin d'encourager la mobilité des spectateurs) ;
- la préparation de l'animation autour de la séance de cinéma et les contacts locaux éventuels (scolaires, collectivités,…) nécessaires.

CinéLigue Hauts-de-France assure également une communication auprès des publics :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

- via son site internet, qui permet de consulter les lieux et horaires de toutes les séances, des informations sur les films, sur les activités possibles à organiser avec CinéLigue ;
- via ses réseaux sociaux, avec notamment la création de visuels spécifiques qui respectent la charte graphique de Cinéligue ;
- via des newsletters d'informations, envoyées aux spectateurs qui ont la possibilité de s'inscrire en caisse (il est demandé au partenaire local de soutenir les projectionnistes pour solliciter les spectateurs à s'inscrire).

ARTICLE 3 : Faire réseau

3.1. Complémentarité territoriale

Cinéligue Hauts-de-France est un réseau constitué de points de diffusion locaux répartis sur tout le territoire du Nord et du Pas-de-Calais.
Certaines communes adhérentes partagent une proximité géographique et font partie d'un même secteur.

Afin de valoriser la diversité des propositions, et d'encourager tant que possible la mobilité des publics, il est entendu que les partenaires locaux favoriseront des programmations et actions complémentaires les unes des autres (choix de films différents sur le même mois, coordination des plannings, etc).

3.2. Participer à la vie du réseau

En tant qu'adhérent, le partenaire local participe à la vie associative de la structure.

Il participe aussi à la vie du réseau, en y apportant son expertise et en accompagnant, notamment auprès de ses publics, la mise en place du projet.
Il s'engage notamment, tant que possible, à participer chaque mois aux **visios du réseau** : un rendez-vous en visioconférence imaginé pour revenir sur certains films proposés à la programmation, pour échanger sur les suggestions de médiation, pour partager les bonnes pratiques et initiatives locales, etc. Ces visios sont aussi l'occasion d'aborder une thématique mensuelle spécifique, selon un calendrier partagé en début de saison culturelle.

Par ailleurs, le partenaire s'engage à participer, en fin de saison et parfois en cours d'année, aux **réunions de territoire** : l'occasion de dresser un bilan de la saison écoulée et de dresser les perspectives et enjeux pour les mois à venir.

3.3. Un projet évolutif

Si l'objet de Cinéligue Hauts-de-France n'est pas mouvant, ses conditions de mise en œuvre peuvent être évolutives : en fonction des évolutions techniques du cinéma d'une part, en fonction des évolutions de son modèle de financement, ou encore en fonction d'enjeux spécifiques soulevés par le Conseil d'Administration et l'équipe d'autre part.
Le partenaire local s'engage à prendre part à ses évolutions et à les accompagner auprès des publics et des acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D12150012-DE

3.4. Un projet cinéma global

Le projet de Cinéligue Hauts-de-France est essentiellement centré autour du circuit de cinéma itinérant.

Cependant, les actions mises en place depuis de nombreuses années autour de l'éducation aux images et de la pratique artistiques sont très variées.
Ces actions participent au financement de la structure et viennent compenser un niveau insuffisant des subventions publiques.

Le partenaire local s'engage à assurer la valorisation des actions complémentaires sur son territoire, notamment auprès de ses interlocuteurs (établissements scolaires, centres d'accueil de loisirs, etc.). Il s'engage également à favoriser la coopération avec Cinéligue Hauts-de-France pour toute activité en lien avec le cinéma, l'éducation aux images et la pratique artistique.

A le

Lu et approuvé
Le Président de CinéLigue Hauts-de-France,
Jean-Louis THOMAS

Lu et approuvé
Le(s) partenaire(s) local(aux),

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D121500013-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 18:00

En exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 0
Absents : 10

Date de la convocation : 09/12/2025

Président de séance : Louis-Pascal LEBARGY

Secrétaire de séance : Carole VERRIER

Rapporteur :

N° interne de l'acte :
N° de feuillet :

lundi 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Mairie de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à salle du conseil municipal.

Membres présents :
Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
Fanny TRIGALEZ, Simon VASSEUR, Cindy VASSEUR, Eva KIRCHNER, Romuald SERRURIER, Lydie CROHEM, Nicolas DUBAR, Théo VAN ASSEL, Malory VACCERELLO, Francis DURIEZ

Rapport d'activité 2024 du SIVU pour la gestion de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L 52.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVU pour la gestion de la gendarmerie, a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement public pour l'année 2024

Il propose par conséquent au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport transmis.

L'Assemblée à l'unanimité, prend acte

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Christelle HANON, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Jean-Pierre SAUVAGE, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Daniel EDOUIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS , Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Guy SAVOY, Laurent COUTTE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 10

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20251215-2025D121500013-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Carole VERRIER

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :